

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
23 juin 2026	6	1	2	5	Vote contre	-
					Abstention	-

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL POUR INFORMATION

Séance du 03 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 14 – 2026/36 : Communication des décisions prises par la Présidente.

Par délibérations du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine du 13 mai 2026, la Présidente a reçu délégation pour diverses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions exercées par délégation de ce dernier.

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à la Présidente sont listées en annexe.

La Présidente,
Rachel BURGUY